

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Infrastructures routières : un patrimoine national mis à mal

À cause des mauvais usagers et parfois de l'incivisme de la population, glissières, grilles de sécurité et autres poteaux électriques font l'objet, nuit et jour, de destructions à Libreville et ses environs. Des comportements inciviques qui réduisent à néant les efforts des pouvoirs publics, accusés à tort ou à raison de ne pas réagir promptement dans la réhabilitation de ces infrastructures qui coûtent si cher aux contribuables. Il semble, toutefois, que la création d'une brigade mobile pilotée par le département des Transports, et dont les agents ont récemment prêté serment, devrait permettre d'atténuer ce phénomène de destruction des biens publics.

MIKOLO MIKOLO
Libreville/Gabon

L'EXISTANT n'est peut-être pas suffisant, mais il est un fait indéniable : les pouvoirs publics, dans le cadre de leurs missions régaliennes, font des efforts en matière d'infrastructures routières. C'est, notamment, le cas à Libreville et ses environs, où certains ouvrages sont réalisés dans les règles de l'art. Malheureusement, l'incivisme de certains usagers, brillant par des actes de vandalisme, pose un énorme souci quant à la conservation en état de ce patrimoine routier national. De la commune de Libreville à celle d'Owendo par exemple, le constat est souvent désolant. La dégradation de la chaussée, à plusieurs endroits, est récurrente. La route, en sus de subir l'usure causée par un manque d'entretien régulier, est parfois transformée en garage à ciel ouvert où se répandent huiles de moteur et eaux usées. De même, des entreprises entreprenant des travaux sur la chaussée y pratiquent des tranchées, sans penser à les remettre dans leur état initial.

Conséquence : le réseau routier de la capitale gabonaise est troué de toute part. Ces excavations

s'observent, entre autres, devant le gouvernorat de l'Estuaire, devant les locaux de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) de la Peyrie, au carrefour Rio (en allant vers Cosmopark) ou à quelques encablures du Motel Migolet, sur l'axe Poste d'Akébé/Petit-Paris. Ici et là, les automobilistes doivent zigzaguer pour franchir ces obstacles.

L'éclairage public n'est nullement épargné par la furia des "fous du volant", des conducteurs en état d'ébriété ou téléphonant au volant.

route inaugurée seulement en novembre 2018, et qui porte déjà les impacts d'un incivisme ambiant.

C'est le constat fait sur la Nationale 1 après l'entreprise Major Transport, en allant vers le PK8, où les garde-fous ont été détruits par un particulier. "Ce garde-fou

a été cassé par les camions qui déversent le sable et le gravier d'un Nigérian qui construit sa maison", renseigne un jeune riverain.

Paul, lui, pense que "la route et tout ce qui l'entoure sont des biens publics qu'on ne doit pas détériorer. Les auteurs de leur destruction, automobilistes incontrôlés et populations indisciplinées, doivent être punis. Parce que ce n'est pas normal qu'une nouvelle voie comme celle-ci ait déjà des garde-fous détériorés. C'est maintenant que les agents de la brigade mobile doivent appliquer les missions pour lesquelles ils ont prêté serment" (lire ci-contre).

Au niveau de la station Total de Plein-Ciel, le grillage vert érigé sur le terre-plein pour empêcher la traversée des piétons qui s'exposent aux accidents de la voie publique, a été détruit depuis plusieurs mois par un véhicule. L'éclairage public n'est nullement épargné par la furia des "fous du volant", des conducteurs en état d'ébriété ou téléphonant au volant. Tant de nombreux poteaux électriques subissent chaque jour et chaque nuit des dommages causés par des individus indisciplinés. À la hauteur, par exemple, de la station Total située avant le pont Nomba, des poteaux électriques



Photo : Mikolo Mikolo

Des glissières de sécurité endommagées au PK 7.

attendent toujours leur réhabilitation.

À l'entrée de la commune d'Owendo, le spectacle est pratiquement identique. Les barrières métalliques y sont quasiment au sol. La rue menant à l'hôtel de ville d'Owendo, à l'instar d'autres voies de Libreville, est aussi dégradée, depuis plusieurs mois, au niveau de la pharmacie.

Ne parlons pas des entrées des quartiers SNI, Awoungou ou Alenakiri ... La route, construite ici et là parfois sans commodités,

se dégrade chaque jour davantage dans une sorte d'indifférence généralisée.

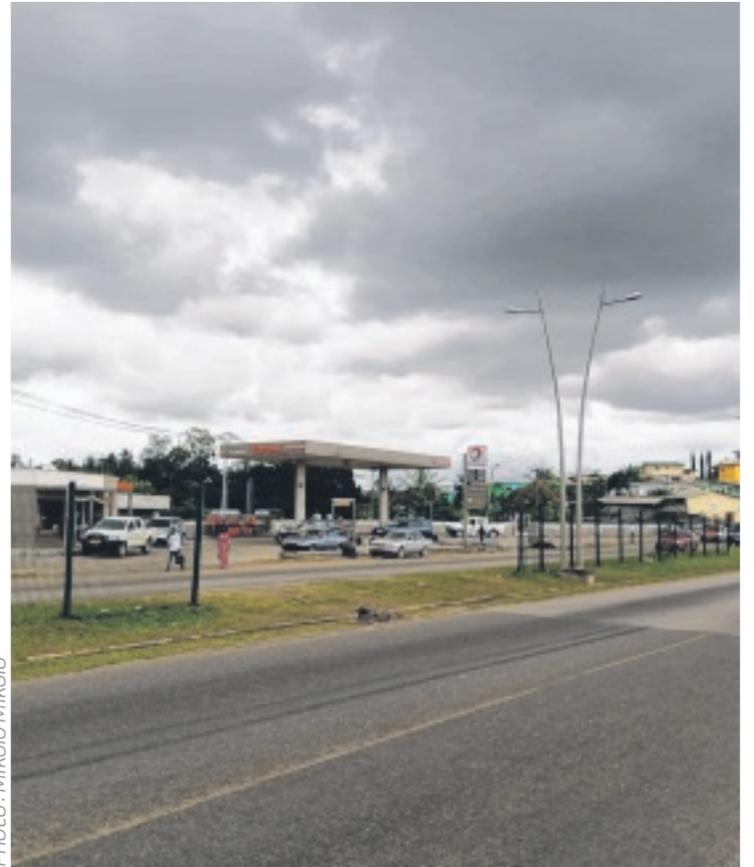
Il semble, toutefois, que la création d'une brigade mobile pilotée par le département des Transports, et dont les agents ont récemment prêté serment, devrait permettre d'atténuer le phénomène de destruction causée aux biens publics par des tiers. Encore faudrait-il que cette nouvelle administration dispose de tous les moyens nécessaires à ses missions.

magazine.union@sonapresse.com



Photo: Mikalo Mikalo

Des sanctions, mais...



MM
Libreville/Gabon

LES auteurs d'infractions liées à la destruction du patrimoine routier national sont-ils épargnés par des sanctions? Pas du tout, au regard de l'arsenal administratif et pénal mis en place. En effet, l'article 32 dispose que " les auteurs des dommages causés au patrimoine routier national et les contrevenants aux règlements attachés à son usage sont passibles des sanctions administratives et pénales prévues par la loi n° 013/2003 du 17 février 2005... ".

Auparavant, l'article 31 exige aux " brigades mobiles (...) de prendre toutes les mesures conservatoires pour la cassation

des atteintes au patrimoine routier national. Elles établissent, à cet effet, des procès-verbaux relatifs aux dégradations constatées et procèdent, le cas échéant, à l'estimation du coût de remise en état de l'ouvrage ". Enfin, les produits des amendes liées aux infractions et pénalités sont payés, selon l'article 33, en espèces ou par chèques bancaires.

Toute la question reste, cependant, de savoir si la brigade ainsi créée a les coudées franches pour agir. Comment ferait-elle, par exemple, pour infliger une amende à un automobiliste qui a détruit un poteau électrique au beau milieu de la nuit, et dont le véhicule a été extrait du lieu de l'accident juste quelques instants après.

Le rôle de la brigade mobile

MM
Libreville/Gabon

À la suite du fâcheux constat sur la destruction permanente du patrimoine routier national, le gouvernement, sous la houlette du département des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat, a mis en place une brigade mobile. Le décret 289/MEAT du 18 février 2011

fixant les conditions de gestion du patrimoine routier national en fait foi. 48 agents de cette administration ont même prêté serment devant le tribunal correctionnel de Libreville le mois dernier. Conformément à l'article 31 dudit décret, qui stipule que " les brigades mobiles sont composées d'agents assermentés... " Le patrimoine routier national, selon l'article 2, étant "protégé

contre les actes de vandalisme et le mauvais usage entraînant des dégradations de toute nature ", les " brigades mobiles, placées sous l'autorité du directeur général de l'Entretien des routes et aéroports, sont chargés, selon l'article 30, de la surveillance du réseau routier et de constater tout acte de nature à porter atteinte à l'intégrité du patrimoine routier national".



Photo: Mikalo Mikalo